



RECRUTEMENT DES TUTEURS/TUTRICES DE MAISONNEES POUR LE SEJOUR DE COHESION SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU) OISE

Les services de l'État dans l'Oise
(Direction départementale de la cohésion sociale de l'Oise / Direction académique des services de l'Éducation nationale de l'Oise),
recrutent 30 "tuteurs/tutrices de maisonnées",
pour le séjour de cohésion du Service National Universel (SNU),
qui se déroulera du 22 juin au 3 juillet 2020 à Beauvais

I. PRESENTATION DU SNU

I.1. Objectifs:

Le SNU (snu.gouv.fr) est un projet d'émancipation de la jeunesse, complémentaire de l'instruction obligatoire. Il vise à : renforcer la cohésion nationale, dans une configuration sociale et territoriale mixte et inédite, en s'appuyant sur les richesses des territoires ; contribuer au développement d'une culture de l'engagement ; accompagner les parcours personnels, civiques et professionnels des jeunes.

I.2. Les 3 phases du SNU:

Il se compose de 3 phases successives (dont les 2 premières ont, à terme, vocation à être obligatoires) :

- **Phase 1 : un séjour de cohésion de 12 jours** consécutifs avec hébergement, du 22 juin au 3 juillet 2020, hors du département de résidence ;
- **Phase 2 : une mission d'intérêt général de 12 jours**, ou 84 heures, réalisée dans le département de résidence, effectuées de façon perlée, avant le 3 juillet 2021, dans le cadre d'une mission ponctuelle, sous la forme d'un projet collectif ou encore d'un temps de formation
- **Phase 3 (facultative) : un engagement volontaire** fondé sur les dispositifs existants

I.3. Publics concernés par le SNU:

Les jeunes concernés doivent être âgés de 14, 15, 16 ou 17 ans et avoir achevé leur classe de 3ème, être scolarisés dans un lycée, en apprentissage, en emploi, ou encore identifiés en situation de décrochage scolaire ou en situations particulières.

NB : Pour la préfiguration 2020 le SNU n'a pas de caractère obligatoire.

I.4. Mise en œuvre du SNU en 2020 :

La préfiguration du SNU en 2020, après celle qui concernait 13 départements en 2019, concerne des cohortes de jeunes volontaires, conformément à l'instruction interministérielle à l'attention des préfets de région, des recteurs de région académique et des préfets de département du 30 octobre 2019 relative au déploiement du programme en 2020, est étendu à l'ensemble du territoire national.

Il doit permettre de mettre en œuvre le dispositif à une échelle réduite afin de mobiliser l'ensemble des acteurs, de créer les dynamiques partenariales territoriales et d'identifier les éventuels ajustements en vue de l'extension du SNU à l'ensemble d'une classe d'âge.

II. DESCRIPTIF DU SEJOUR DE COHESION

II.1. Dates du séjour (période nationale): 22 juin au 3 juillet 2020 (période nationale)

II.2. Lieu du séjour: Institut Polytechnique UniLasalle BEAUVAIS, école d'ingénieurs en sciences de la Terre, établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG)

II.3. Nombre de jeunes engagés en SNU participants au séjour: 250

II.4. Cadre réglementaire: Ce séjour est déclaré auprès du Préfet de département en tant qu'« accueil collectif de mineurs », tel que défini à l'article L227-4 du code de l'action sociale et des familles (CASF), et conformément à l'arrêté du 14 mars 2019.

II.5. Objectifs:

- transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité, l'esprit de défense et de résilience ;
- garantir le brassage social et territorial d'une classe d'âge ;
- permettre de se forger une première expérience, dans un cadre structuré autour des symboles nationaux, ponctué par la manifestation régulière des symboles de la République et de la Nation, notamment le lever des couleurs et le chant de l'hymne national, mettant également en valeur le patrimoine culturel et naturel ;
- promouvoir les enjeux de la transition écologique et solidaire, notamment à travers l'écoresponsabilité du centre ;
- renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel ;
- engager une réflexion sur l'engagement volontaire.

II.6. Déroulement du séjour:

Les activités du séjour de cohésion s'articulent autour de 7 thématiques :

- « *activités physiques, sportives et de cohésion* » ;
- « *autonomie, connaissance des services publics et accès aux droits* » ;
- « *citoyenneté et institutions nationales et européennes* » ;
- « *culture et patrimoine* » ;
- « *découverte de l'engagement* » ;
- « *défense, de sécurité et résilience nationale* » ;
- « *développement durable et transition écologique* ».
- + « *orientation / repérage santé* »

II.7. Méthodes pédagogiques:

Les volontaires seront placés en situation de responsabilité, de coopération ou de simulation, les activités construites sur des principes de pédagogie active et d'éducation non formelle, dans une logique de participation et d'inclusion. Des temps de démocratie interne seront organisés. Les volontaires participeront aux travaux courants du centre au travers de services organisés par roulements et seront impliqués dans l'organisation d'activités. Ils disposeront d'une tenue commune dédiée. Les centres seront dotés d'un règlement intérieur, garantissant notamment le respect du principe de laïcité.

II.8. L'équipe de direction et d'encadrement:

L'équipe de direction est composée de 3 cadres expérimentés :

- 1 directeur de centre
- 1 directeur adjoint éducatif
- 1 directeur adjoint encadrement

appuyée de 3 cadres supports,

- 1 cadre référent « intendance-gestion »
- 1 cadre référent « infirmier »
- 1 cadre « activités physiques, sportives et de cohésion »

- 13 cadres de compagnie (1 compagnie = 50 jeunes)
- **30 tuteurs de maisonnée (1 maisonnée = 10 jeunes)**

Tous les membres de l'équipe sont logés sur le site et disponibles en permanence. L'honorabilité de tous les encadrants et intervenants mobilisés est systématiquement contrôlée et diligentée par les DDCS. Les personnels mobilisés exercent dans le cadre du SNU une mission de service public et sont soumis à l'obligation de neutralité.

III.FICHE DE POSTE DU TUTEUR / DE LA TUTRICE DE MAISONNEE

III.1.Missions:

Les tuteurs de maisonnée constituent le premier niveau de contact des volontaires.

Ils encadrent 10 jeunes volontaires.

Ils ont la charge de créer les conditions propices à l'objectif de brassage et de cohésion.

Placés sous l'autorité de cadres de compagnie expérimentés, ils sont chargés de faire vivre la discipline courante, de mobiliser les volontaires en vue des activités prévues et des services confiés à leur maisonnée. Ils rendent compte aux cadres de compagnie.

Ils sont responsables des missions suivantes :

- **Accueil et accompagnement des volontaires** : Préparer l'accueil des volontaires au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène... ; Accompagner les volontaires pour toutes les activités : vie courante, sport, formations, tests divers... ; Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée.
- **Organisation et discipline de la vie courante** : Faire connaître et respecter le règlement intérieur du centre ; Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements et le cas échéant, des actions à mener.
- **Organisation de la vie démocratique et citoyenne** : Créer des temps d'échanges démocratiques ; Contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général ; S'assurer de la réalité du brassage social dans la maisonnée ou dans les activités
- **Création de l'esprit de maisonnée** : Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective ; Assurer l'inclusion totale de volontaires à besoins particulier.

- **Sécurité physique et morale des volontaires** : Faire respecter strictement les mesures de sécurité ; Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir à leur initiative ou en amont des cadres de compagnie.

En fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur.

Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge, dans sa maisonnée, des volontaires en situation de handicap ou à besoins particuliers.

III.2. Qualifications / expériences requises:

- BAFA (ou équivalent) souhaité
- Expérience confirmée dans l'encadrement de jeunes

III.3. Compétences/connaissances requises:

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Conduire une médiation en situation de crise
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement
- Porter les valeurs républicaines et adhérer au projet de Service National Universel (SNU)
- Psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs

III.4. Formation obligatoire (rémunérée) en amont du séjour: 8 et 9 juin 2020, sur site du séjour

III.5. Rémunération: 60 € net / jour (hébergement et pension complète fournis) - Obligation de présence (24h/24h) pendant le séjour de cohésion.

III.6. Type de contrat: Contrat d'engagement éducatif (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014, article 51)

PJ : *Plaquette d'information « Recrutement de tuteurs de maisonnées SNU »*

Candidature (CV et courrier de motivation) à adresser par mail à l'adresse:

✉ ddcs-service-national-universel@oise.gouv.fr

Pour toute information:

Grégory CHIBBA

Chef de projet départemental SNU

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise

13 rue Biot 60000 BEAUVAIS

☎ 07 86 66 98 65

✉ ddcs-service-national-universel@oise.gouv.fr

✉ gregory.chibba@oise.gouv.fr